



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 606-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Verchères, le 10 mars 2025 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 606-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 374-2004 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES REMORQUES DE BATEAU DANS LE SECTEUR DU QUAI

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 581 route Marie-Victorin, Verchères, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verchères, ce 11 mars 2025

Me Jean-Marc Simard
Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier